



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 47654

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur l'entente intergouvernementale France-Québec sur la reconnaissance des diplômes et des acquis professionnels, signée en 2008, et particulièrement sur l'état des négociations relatives à l'exercice de la profession de médecin vétérinaire. Ces négociations sont aujourd'hui dans une impasse en raison de la position de la corporation des vétérinaires du Québec. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si, dans le cadre du processus de suivi de la mise en œuvre de l'entente, elle entend intervenir auprès de son homologue québécois pour aboutir sur ce dossier.

Texte de la réponse

Si, dans le cadre de l'entente franco-québécoise sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, signée le 17 octobre 2008, la quasi-totalité des métiers et professions réglementés sont à présent couverts par un arrangement de reconnaissance mutuelle, aucun accord n'a pu encore être conclu pour la profession de médecin vétérinaire. Les négociations entre les deux ordres ont échoué, notamment du fait de l'exigence de l'ordre québécois que les candidats formés en France désirant exercer au Québec passent l'examen nord-américain NAVLE. Par souci légitime de réciprocité, l'ordre français a proposé en 2013 que les candidats titulaires d'un diplôme québécois souhaitant exercer en France soient soumis à un examen équivalent. L'ordre français attend la réponse de son homologue québécois, lequel pour sa part semble réticent à reprendre les négociations malgré les encouragements répétés des deux administrations et secrétaires généraux de l'Entente. La Première ministre du Québec a elle-même regretté cette divergence de vues à l'occasion d'un entretien à Paris avec le Premier ministre en décembre 2013. Il reste à espérer que la signature attendue de l'accord économique global entre l'Union européenne et le Canada, qui comporte un chapitre sur la reconnaissance des qualifications professionnelles des professions réglementées entre les provinces canadiennes et les Etats membres de l'Union, puisse permettre la reprise des négociations en un cadre élargi.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47654

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 357

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2837